



SESSION PARALLELE E : TVA/TPS ET ÉCONOMIE DES CRYPTO-ACTIFS

PROJET DE L'OCDE POUR L'ANALYSE DES CRYPTO-ACTIFS EN MATIERE DE TVA

Sixième réunion du Forum mondial de l'OCDE sur la TVA

Mardi 27 janvier 2026
Paris, France.

Présentation du Secrétariat de l'OCDE.



Contexte et objectif

Projet de l'OCDE sur les crypto-actifs et la TVA :

- Sous l'égide du Groupe de travail n° 9 sur les taxes à la consommation (WP9) du Comité des affaires fiscales (CFA) de l'OCDE, l'OCDE a mené une analyse approfondie de l'économie des crypto-actifs en matière de TVA.
- Les recherches et analyses, entamées en février 2023 et toujours en cours, ont porté sur tous les principaux éléments de l'économie des crypto-actifs et leur importance pour la TVA.

Raisonnement:

- Secteur relativement nouveau et de plus en plus important de l'économie.
- **Importance de comprendre les défis que** les crypto-actifs peuvent poser aux cadres de TVA.
- Soutient les discussions internationales sur **les réponses appropriées que les juridictions pourraient envisager** en matière de politique et d'administration de la TVA.



Travaux réalisés à ce jour sur le projet

- **Travaux réalisés à ce jour :** En janvier 2026 , le Secrétariat de l'OCDE avait produit **dix documents de travail** portant sur différents éléments clés du sujet :
 - **Concepts et termes clés** de l'économie des crypto-actifs.
 - **Aperçu et analyse globaux** du traitement de la TVA sur **les livraisons de crypto-actifs** .
 - **Aperçu et analyse globaux** des offres de **services connectés** , par exemple le minage/le staking.
 - **Élaboration d'un cadre d'évaluation de l'OCDE pour l'analyse de la TVA sur les crypto-actifs.**
 - **Études de cas** des produits phares qui posent des problèmes de classification.
- **Consultation avec les principales parties prenantes :** gouvernements, universitaires (notamment le professeur Hellerstein), petite équipe d'experts du monde des affaires, étroitement impliquée dans l'économie des crypto-actifs.



Élaboration d'un projet de cadre d'évaluation pour l'analyse de la TVA sur les crypto-actifs

- **L'OCDE élabore un cadre d'évaluation** pour l'analyse des crypto-actifs aux fins de la TVA. Ce cadre porte principalement sur **les définitions et la classification** des actifs en matière de TVA.
- Se fondant sur l'avis des pays de l'OCDE selon lequel **la réalisation de la neutralité en matière de TVA** dans le traitement des crypto-actifs est une **priorité absolue** .
 - **Le principal défi** consiste à **comprendre la nature des grandes catégories** et **comment classer** les produits au sein de celles-ci. Une fois dotés des outils adéquats, les pays sont confiants dans leur application. ***Lignes directrices internationales relatives à la TVA/TPS et principes fondamentaux de la TVA*** .
- L'objectif de ce cadre d'évaluation n'est donc **pas de recommander explicitement** des traitements en matière de TVA , **mais d'aider les juridictions à déterminer** des traitements garantissant la neutralité au sein de leurs propres systèmes de TVA. Il s'agit (i) de définir les principales catégories de crypto-actifs soumises à la TVA, puis (ii) d'établir des tests et des critères servant de guide aux juridictions pour la classification des produits de crypto-actifs au sein de ces catégories principales.
- **Le champ d'application concerne principalement les crypto-actifs financiers , c'est-à-dire les jetons de paiement** (ou monnaies virtuelles). **et les jetons de sécurité** . Part prépondérante de l'économie des crypto-actifs en **valeur marchande** .



Illustration simplifiée du cadre d'évaluation des jetons de paiement

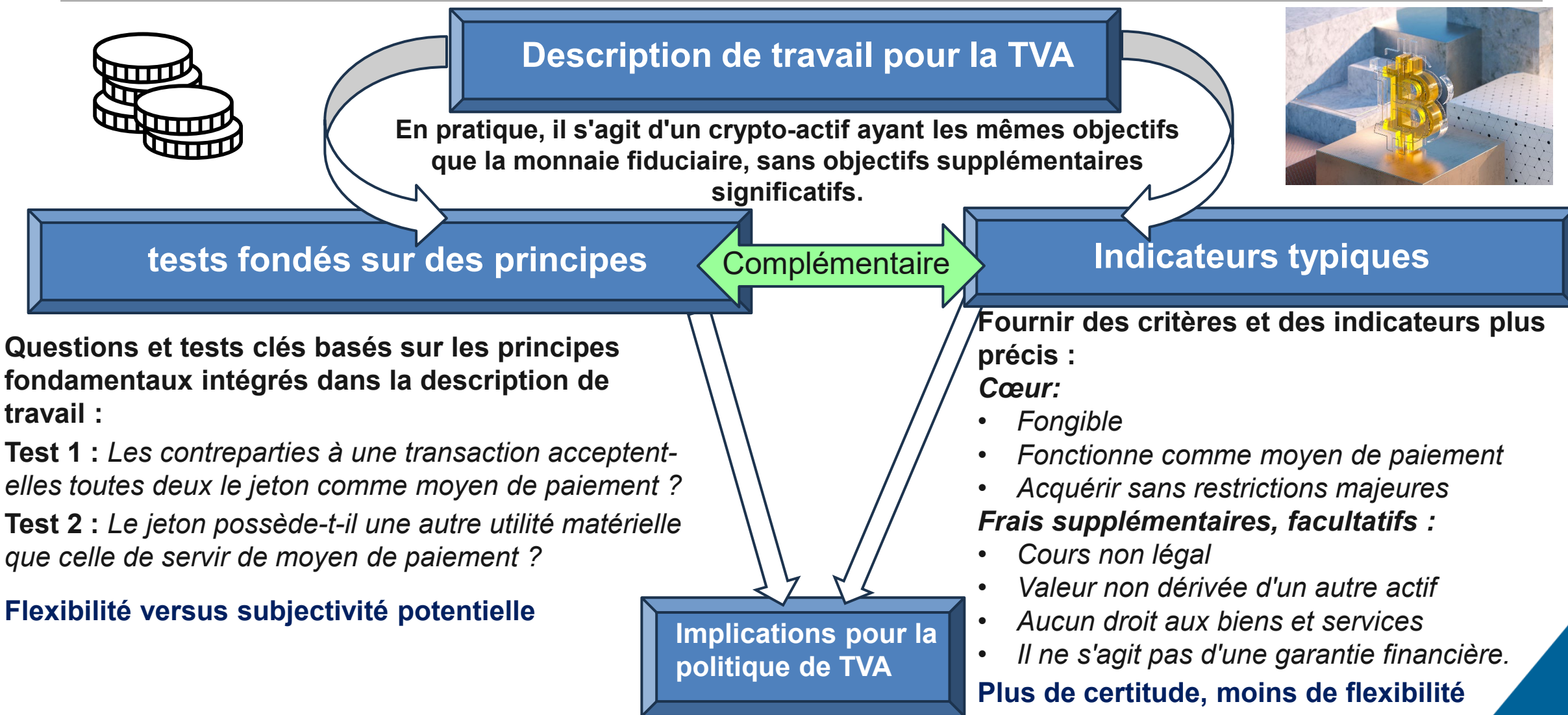




Illustration simplifiée du cadre d'évaluation des jetons de sécurité



Description de travail pour la TVA

Il s'agit en fait d'un crypto-actif dont les principaux objectifs sont sensiblement les mêmes que ceux d'un titre financier.

tests fondés sur des principes

Complémentaire

Indicateurs typiques

Questions et tests clés basés sur les principes fondamentaux intégrés dans la description de travail :

Test 1 : *Droit à un revenu découlant de la propriété du jeton, ou attente raisonnable de ce revenu ?*

Test 2 : *Droit contractuel au remboursement du capital ou, alternativement, droits de propriété proportionnels dans l'entité qui émet le jeton ?*

Test 3 : *Le jeton a-t-il une utilité matérielle ? Objectif non financier ?*

Flexibilité versus subjectivité potentielle

Fournir des critères et des indicateurs plus précis :
Pour les titres financiers, deux ensembles d'indicateurs typiques permettent de refléter les deux grandes classes d'actifs dans lesquelles le secteur des services financiers classe les valeurs mobilières :

- **Actions** (par exemple, droit à une part des dividendes, de l'actif net en cas de liquidation, droit de vote, droit de souscription)
- **Titres de créance** (par exemple, droit aux revenus d'intérêts, remboursement du capital restant dû sur la valeur nominale/faciale du titre)

Plus de certitude, moins de flexibilité

Implications pour la politique de TVA



Utilisation d'un cadre d'évaluation provisoire pour déterminer la politique en matière de TVA

- Une fois que les juridictions définissent principales catégories de Les crypto-actifs sont soumis à la TVA et les produits sont classés selon des tests et des critères clairs . *Les lignes directrices internationales relatives à la TVA/TPS* fournissent des principes généraux pour déterminer les approches politiques, notamment le principe de neutralité en matière de TVA . (Lignes directrices 2.1 à 2.6) , en particulier :
 - **Ligne directrice 2.2** : Les entreprises se trouvant dans des situations similaires et effectuant des transactions similaires devraient être soumises à des niveaux d'imposition similaires.
 - **Recommandation 2.3** : Les règles relatives à la TVA doivent être formulées de manière à ne pas constituer la principale influence sur les décisions commerciales.
- En définitive, il appartient à chaque juridiction de déterminer ce que signifie la neutralité en matière de TVA dans le contexte de son propre cadre réglementaire en matière de TVA ; par exemple, le traitement exact de la TVA sur les monnaies fiduciaires peut différer d'une juridiction à l'autre.
- Les *lignes directrices internationales relatives à la TVA/TPS* contiennent également des recommandations sur la détermination du lieu d'imposition des livraisons internationales de services et de biens incorporels. Ces recommandations s'appliquent aux livraisons internationales de la grande majorité des crypto-actifs.
- Types de produits crypto-actifs complexes que les juridictions doivent prendre en compte : **Stablecoins** , **jetons de jeu** , **memecoins** et **jetons de gouvernance** .



Coordonnées



Hanif Alam

Conseiller, Unité TVA

Centre de l'OCDE pour la politique et l'administration fiscales

hanif.alam@oecd.org

Adresse électronique générique de l'unité TVA :

CTPVAT@oecd.org